



Des parcours de formation à dominante viticulture pour la qualification des saisonniers agricoles locaux

Le recrutement de saisonniers agricoles qualifiés constitue une véritable problématique toutes filières confondues. Dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, le **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion de l'Agriculture Provence Ventoux (CFPPA)** à Serres/Carpentras porte le projet Tempora. Celui-ci vise notamment à la **création d'un nouveau dispositif de formation pour les saisonniers agricoles locaux**. Le projet se déroule sur 2021 / 2022 et se déploie sur la région Sud PACA grâce à un consortium regroupant 5 autres centres de formation, la Chambre Régionale d'Agriculture PACA et la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles PACA. Les financeurs sont le Pôle Emploi, le Conseil Régional et Ocapiat. En Vaucluse, l'Association Départementale pour l'Emploi en Agriculture (ADPEA) est un partenaire privilégié.

Objectifs du projet Tempora

- Faciliter les recrutements des saisonniers agricoles par leur qualification.
- Accompagner les publics vers une insertion plus durable dans les activités agricoles d'un territoire.
- Proposer des réponses concrètes à une meilleure adéquation entre les besoins en compétences des filières professionnelles de l'agriculture et les nouveaux salariés potentiels de ce secteur au bénéfice des deux parties.

En Vaucluse, 3 parcours de formation à dominante viticulture

Ces parcours sont issus des besoins exprimés par des exploitants agricoles et de l'expertise des formateurs du CFPPA. Ils ont été validés par les agences Pôle Emploi de Carpentras et d'Orange, ainsi que par des professionnels.

1. Territoire de Carpentras : parcours du 8 novembre 2021 au 22 juillet 2022
2. Territoire de Carpentras : parcours du 17 janvier au 22 juillet 2022
3. Territoire d'Orange : parcours du 22 novembre 2021 au 29 juillet 2022

En fonction des modules de formation suivis par l'apprenant.e, un parcours de formation permet d'être capable de :

- réaliser la **taille** et les **travaux en vert de la vigne**,
- réaliser la **taille des oliviers**,
- acquérir les bases pour la **conduite du tracteur** (CACES / R482 catégorie A),
- utiliser les **petits matériels** des exploitations agricoles,
- rechercher et postuler à des emplois de saisonnier agricole.

Public : demandeur.se d'emploi peu ou pas qualifié.e dans les travaux agricoles en viticulture

Modalités pédagogiques

- **alternance de périodes de formation** (centre+stage) et de périodes de contrat de travail en exploitation agricole
- formation pratique, de terrain, en situation professionnelle, **formation sur les gestes techniques**
- **accompagnement individuel de chaque apprenant** tout au long du parcours

Durée de la formation

Selon les modules de formation suivis et l'entrée possible en cours de parcours :

- au minimum, 1 alternance avec 2 ou 3 modules
- des modules courts de formation en centre d'1 à 4 semaines, des stages d'1 à 3 semaines
- parcours de formation de 6½ à 9 mois (formation + contrats de travail) par apprenant.e
- de 420 à 525 heures possibles de formation (centre + stage) par apprenant.e

Validation de la formation

- délivrance d'une attestation de formation
- attestation de chaque compétence technique acquise par la délivrance d'un "open badge" (QR code traçant les modalités d'évaluation de la compétence)

Atouts des parcours de formation

Pour les apprenants

- ✓ Découvrir les filières agricoles de son territoire
- ✓ Valider des compétences techniques et acquérir une expérience
- ✓ Sécuriser son avenir professionnel

Pour les employeurs

- ✓ Participer à la montée en compétences des saisonniers et contribuer à leur employabilité
- ✓ Sécuriser ses besoins en main-d'œuvre

Pour tout renseignement : Geneviève Largaud-Herlitz / Cyril Clop 04.90.60.80.90 - <http://cfppadevaucuse.fr>

